

Division des Examens et Concours Périmètre de CAEN DEC CONCOURS

CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DU CAPLP externe Hôtellerie Restauration option organisation et production culinaire, SESSION 2021

(Exercice budgétaire 2021)

N°: 21-048/DEC CONCOURS/JL

Conclue entre: Le lycée polyvalent François Rabelais, 1 rue Elsa Triolet à IFS

Représenté par : Monsieur Christophe GANZITI, proviseur

D'une part,

et : Madame Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de l'académie de Normandie

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1:

Le lycée polyvalent François Rabelais d'IFS, ci-après dénommé « établissement d'accueil » s'engage à mettre à disposition les locaux nécessaires pour le déroulement du CAPLP externe Hôtellerie Restauration option organisation et production culinaire, dans les conditions ci-dessous :

Date(s) des épreuves d'admission: du 03 au 09 juin 2021 inclus (sauf les samedi et dimanche).

Les salles et équipements nécessaires sont détaillés en annexe 1 ; le détail de la matière d'œuvre sera communiqué par la présidente du jury.

Heure de début : 6 heures 00

Heure prévisionnelle de fin : 20 heures 30.

Article 2:

L'établissement d'accueil met également à disposition :

- 4 personnes qui seront chargées de l'entretien des cuisines et ateliers entre 12 H 00 et 13 H 00 puis entre 19 H et 20 H ainsi que tous autres locaux utilisés pour les besoins du concours ;
- 4 professeurs de cuisine ;
- 6 AED ou étudiants chargés de la surveillance en salles de préparation ;
- le DDFPT qui assurera la gestion des approvisionnements, le recrutement des commis, la liaison avec les services du centre et veillera à la maintenance informatique ;
- 60 élèves pour le déroulement de l'épreuve de leçon.
- du virucide et du papier sopalin dans chaque salle afin de permettre le nettoyage des tables et chaises entre 2 passages de candidats ;
- l'accès à un photocopieur ;
- les fournitures nécessaires au bon fonctionnement du jury (cf. annexe 1). L'établissement d'accueil assurera l'achat des matières d'œuvres nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Article 3:

Le rectorat de l'académie de Normandie prend à sa charge :

- les frais de papeterie, fournitures diverses nécessaires au déroulement des épreuves, le coût de la matière d'œuvre (montant forfaitaire en article 5) ;
- la rémunération des personnels chargés de l'entretien pour les heures assurées hors service, et toute personne participant à l'aide au déroulement des épreuves (DDFPT, enseignants, AED, étudiants) ;

et fournit des masques et du liquide hydro alcoolique.

Article 4:

La présidente du jury Madame Christine GAUBERT-MACON, ou ses représentants, s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation des locaux, à une visite en présence d'un représentant de l'établissement, afin notamment à prendre connaissance des consignes de sécurité, des dispositifs d'alarme et des circuits d'évacuation.

La présidente du jury, ou ses représentants, s'engage en outre à ce que les locaux occupés soient restitués en l'état.

Article 5:

Comme le prévoit l'article 3, la présente convention donnera lieu au versement, sur le compte de l'agent comptable de l'établissement, d'une somme de 18990€ correspondant aux frais mentionnés en annexe 2 complétés de 200€ pour la fourniture des produits destinés au protocole sanitaire (virucide et sopalin).

Un premier versement représentant 80% de la dotation fixée sera effectué à la signature de la convention. Le versement complémentaire (20% de la somme restante) sera effectué au vu de l'état détaillé joint qui reprend le total des dépenses.

En cas de dénonciation de la présente convention qui interviendrait après le versement de l'avance, celle-ci ferait l'objet d'un remboursement dans son intégralité.

A Caen, le 6 mai 2021

Pour la Rectrice et par délégation, Le Secrétaire Général de l'académie,

Philippe DIAZ

Le proviseur du lycée polyvalent Rabelais IFS

ANNEXE 2 : Répartition des coûts 2019

Descriptif	Nombre	Coût unitaire estimé	Coût total estimé
Coût matière d'œuvre épreuve pratique	102	160	16320
Bris de matériels et fournitures non alimentaires (toques jetables, papeterie, feutres,) dans l'exercice du concours	102	25	2550
Clés USB	20	6	120
	- 	-	18990

Lycée François Rabelais

VOYAGE FACULTATIF A ANGERS / COGNAC 2022

Accompagnateur responsable
Destination
Date du voyage
Date et horaires de la sortie
Objectifs pédagogiques
Classes concernées
Nombre de participants

Mme V	Mme Van Laeys / Boisgontier									
Cogna	Cognac / Angers									
Du	19/01/22		au	21/01/22						
Le	Le à									
Visites	pédagogiques à C	ognac et An	gers							
MC Ba	r									
	12	Nombre d	'accomp	pagnateurs	4					

BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES				
Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes	1			
Transports		Subventions spécifiques				
		Collectivités Locales				
Véhicule / carburant / péages	1 087,00	Subventions spécifiques de l'Etat				
		Ministère de l'Education Nationale				
Hébergements		Ministère de la Culture				
Elèves	359,00	Ministère de la Jeunesse et des Sports				
Accompagnateurs	284,00					
	·	Subventions spécifiques				
Repas		Organismes internationaux				
Diners accompagnants (4 x 17,50 €)	70,00	(hors fonds européens)				
	ĺ					
Entrées						
(Musée, cinéma, spectacle, conférence,)		Dons				
		APE - Global				
		FSE				
Docum. et fournitures pédagogiques						
		Autres : activités spécifiques				
Frais divers de gestion		rance racavices openinques				
Fournitures administratives		Participation de l'établissement				
Taxe séjour		Participation lycée	840,00			
Assurance Annulation		- and passer year	0.10,00			
Divers : menues dépenses		Participations des Familles				
		12 élèves 80,00 € =	960,00			
		12 00.00 00,00	000,00			
		Autres				
		0 personnes 0,00 € =				
		Recettes exceptionnelles				
TOTAL DES DEPENSES	1 800,00		1 800,00			
IOIAL DEG DEI ENGLO	1 000,00	IOTAL DEGITEDETTES	1 000,00			

Lycée François Rabelais

VOYAGE FACULTATIF A BORDELAIS 2022

Accompagnateur responsable
Destination
Date du voyage
Date et horaires de la sortie
Objectifs pédagogiques
Classes concernées
Nombre de participants

M. Pin	M. Pinet									
Bordel	Bordelais									
Du	16/05/22		au	19/05/22						
Le	Le à									
Visites	pédagogiques da	ans le borde	elais							
MC So	mmellerie									
	12	Nombre d	'accomp	pagnateurs	3					

BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes	
Transports		Subventions spécifiques	
		Collectivités Locales	
Véhicule / carburant / péages/Tram	1 420,50	Subventions spécifiques de l'Etat	
		Ministère de l'Education Nationale	
Hébergements		Ministère de la Culture	
Elèves	697,20	Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Accompagnateurs	402,30		
	, , , ,	Subventions spécifiques	
Repas		Organismes internationaux	
Accompagnateurs	315,00	(hors fonds européens)	
	,		
Entrées			
(Musée, cinéma, spectacle, conférence,)		Dons	
		APE - Global	
		FSE	
Docum. et fournitures pédagogiques			
		Autres : activités spécifiques	
Frais divers de gestion		ration radianted openinques	
Fournitures administratives		Participation de l'établissement	
Taxe séjour		Participation lycée	1 875,00
Assurance Annulation		· and passer you	1 01 0,00
Divers : menues dépenses		Participations des Familles	
		12 élèves 80,00 € =	960,00
			000,00
		Autres	
		0 personnes 0,00 € =	
		Recettes exceptionnelles	
TOTAL DES DEPENSES	2 835,00		2 835,00
	2 000,00	. OTAL DESTRESE TIES	2 000,00



lundi 21 juin 2021

Programme prévisionnel des Projets et Sorties pédagogiques 2021-2022

Classes	Professeur référent	Intitulé	Précisions éventuelles	date	Part des familles	Part établissement	Coût élève	Part individuelle à voter
MC SOM	M. Pinet	Découverte du Bordelais	Œnologie	16 au 19 mai 2022	960,00€	1 875,00 €	236,25 €	80,00€
MC SOM	M. Plnet	Conférence	Découvertes des vignobles	année scolaire		500,00€	41,67 €	
2STHR 1 classe de TPRO	M. Lemarquant Mme Mellet	Lycéens au cinéma	Cinémas caennais	1 séance par trimestre		588,60 €	12,26 €	
1MHR2	Mme Madeleine, Mme Mellet	A la rencontre des arts vivants	Le Sablier	janv-22		182,00 €	7,58 €	
Classes de Boulangerie	M. Tabourel		Avenay, MAF, MJB, Concours croissant			500,00€	41,67 €	
	Mme Madeleine	Club Manga	Bibiliothèque de Caen			0,00€	- €	
Internes	Mme Madeleine, CPE	Connaître le théâtre de sa ville	Le Sablier	1er semestre		182,00 €	7,00€	
T PRO	Mme Madeleine, Mme Mellet, M. Lecuyer	Finale du concours des plaidoieries	Le Mémorial	janv-22		165,00 €	3,44 €	
2PRO	Mme Madeleine	Accueil d'un auteur de littérature jeunesse	Festival Bloody Fleury	2e semestre		225,00 €	9,38 €	
2PRO	Mme Madeleine	Ultra Butane	Prestation théâtrale			1 250,00 €	10,42€	
TPROA	Mme Madeleine, Mme Tidghi	Saint-Malo		mai-22		851,50 €	35,48 €	
1MHR1	Mme Madeleine, Mme Tidghi	Granville	Les ports et activités touristiques	mai-22		833,00 €	34,71€	
THCR et TPROA	Mme Madeleine, Mme Tidghi	Cabourg	Stations balnéaires	mai-22		495,00 €	13,75€	
MC BAR	Mme Van Lays, Mme Boisgontier	Angers et Cognac		19 au 21 janvier 2022	960,00€	840,00 €	150,00 €	80,00€
MC BAR	Mme Van Lays, Mme Boisgontier	Cures Marines (parrain : Alexis HUE)	Victo-Pomfol, Trouville, Coudray-Rabut	22-nov-21		274,00 €	22,83 €	
MC BAR	Mme Van Lays, Mme Boisgontier	Concours Barmen et Barwomen		année scolaire		1 000,00 €	83,33 €	
MC BAR	Mme Van Lays, Mme Boisgontier	Team Building	Développer conhésion de groupe : Brasserie Val de Reuil, Bénédictine Fécamp	14-sept-21		755,00 €	62,92€	- €
MC BAR	Mme Van Lays, Mme Boisgontier	Normandy Malt	Saint-Martin-des-Entrées	à définir		170,00€	14,17€	
MC BAR	Mme Van Lays, Mme Boisgontier	Master Class	Découvertes des produits	année scolaire		500,00€	41,67 €	
MC BAR	Mme Van Lays, Mme Boisgontier	MC Bar News		année scolaire		460,00€	38,33 €	
TPRO	3-3	Visite du Mémorial		2e semestre		266,40 €	2,22€	
1PRO		Agriculture raisonnée	Visite d'exploitations en agrobiologie			500,00€	20,83 €	
	1		-	Tota	al (budget établissement)	12 412,50 €		



Calendrier <u>prévisionnel</u> 2021-2022

Septembre			(Octo	obre			N	over	mbre			D	écei	mbre			,	Janv	/ier	
M 1 A	V	1				L	1				М	1				S	1				
J 2 s35 Rentrée élèves	S	2				М	2				J	2				D	2				
V 3 16h30 Accueil Parents 2de	D	3				М	3			ACANCES A TOUSSAINT	٧	3			Salon	L	3	Α			
S 4	L	4	В			J	4		<i>D</i>	ATOOOGAIRT	S	4			de l'Etudiant	М	4	s1		- (12)	
D 5	М	5	s40	14h30	Commission menus	V	5				D	5				М	5				
L 6 B	М	6				S	6				L	6	Α			J	6				
M 7 s36	J	7				D	7				М	7	s49			V	7	_			
M 8	V	8			Elections au CA	L	8	Α			М	8				S	8				
J 9	S	9				M	9	s45			J	9				D	9	_			Entretien général
V 10	D	10				M	10				V	10				L	10	<u>B</u>			des plateaux
S 11 D 12	M	11	A s41			J V	11			Amistice	S	11				M M	11	s2			techniques
L 13 A 18h CA n°1	M	12	541			S	13				D I	13	В			J	13			Galette des Rois	Boulangerie Pâtisserie
M 14 s37	J	14		17h30	Conseil péda. n°1	D	14				M	14	s50			V	14			Curotto deo Moio	
M 15	V	15		_		L	15	В	18h	CA n°2 (Installation)	М	15	000			S	15				Resturants
J 16 Rentrée BTS2	S	16				М	16	s46		(232 222)	J	16			Repas de Noël	D	16				
V 17	D	17				М	17			Joumées du lycéen	٧	17			0	L	17	Α			
S 18	L	18	В			J	18				S	18				М	18	s3			
D 19	М	19	s42			V	19				D	19				М	19				
L 20 B	М	20				S	20				L	20				J	20				
M 21 s38 18h CHS	J	21		15h30	230	D	21				М	21		V	ACANCES	V	21				
M 22	V	22			C	L	22	Α			М	22			DE NOEL	S	22				
J 23	S	23				М	23	s47	_		J	23				D	23				Cellule de
V 24	D	24				М	24				V	24				L	24	В			veille
S 25	L	25	_			J	25		16h	CESC	S	25				M	25	s4			
D 26	M	26	_	١	VACANCES	V	26		16h	Remise diplômes	D	26				М	26			0 " () 00	
L 27 A	M	27	_	DEL	LA TOUSSAINT	S	27				L	27				J ./	27			Conseil péda. n°2	Conseils de classe
M 28 s39 s s s s s s s s s s s s s s s s s s	V	28 29				D	28	В			M	28 29		٧	ACANCES	V S	28			Parents profs 1re Ter	Classe
M 29	S	30		Т		M	30	s48	18h	CA n°3 (Budget)	J	30	-		DE NOEL	D	30				
3 30	D	31				IVI	30	340	1011	CATI 3 (Budget)	V	31				<u> </u>	31	Α			
											-						• •	, .			
Février			•	Ma	ars				Αv	ril				M	ai				Jui	in	A préciser
Février M 1 A 17h30 Comm. Permanente		1 1	s9	Ма		V	1		Av	ril 	D	1		M		М	1		Jui	in	A préciser
Février M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M	1 2	s9	Ма	- a	V	1 2		Av	ril	D L	1 2	В	M	Fête du travail	M J	1 2		Jui	in	A préciser - AG UNSS (septoct. 2022 - 18h)
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	М	1 2 3	s9	Ма	Portes Be	<u> </u>	1 2 3		Av	ril	D L M	1 2 3	B s18	M					Jui	in	- AG UNSS (sept-
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M	-	s9	Ма	Portes Be	S		В	Av	ril	L		-	M		J	2		Jui	in	- AG UNSS (sept- oct. 2022 - 18h)
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 J 3 15h30 CVL	M M J	3	s9	Ma	Portes Sages 38	S	3	B s14		CA n°5 (Compte fi)	L M	3	-	M		J V	2		Jui	in	- AG UNSS (sept- oct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 J 3 15h30 CVL	M M J V	3		Ma	Portes Be	S D L	3 4	+			L M M	3	-	M		J V S	2 3 4		Jui	Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (sept- oct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim)
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 J 3 15h30 CVL V 4 S 5 D 6 L 7	M M J V S D L	3 4 5 6 7	В	Ma	Portes es ab est sili	S D L M M J	3 4 5 6 7	+		CA n°5 (Compte fi)	M M J V	3 4 5 6 7	-	M	Fête du travail	J V S D L	2 3 4 5 6 7	A	Jui		- AG UNSS (sept- oct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 J 3 15h30 CVL V 4 S 5 D 6 L 7 M 8	M M J V S D L	3 4 5 6 7 8		Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L M M J V	3 4 5 6 7 8	+	18h	CA n°5 (Compte fi)	L M M J V	3 4 5 6 7 8	s18	M		J V S D	2 3 4 5 6 7 8	A \$23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (sept-oct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022)
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 CVL J 3 15h30 CVL V 4 CVL CVL D 6 CVL CVL D 6 CVL CVL M 8 CVL CVL VACANCES D'HIVER D'HIVER	M M V V S D L M	3 4 5 6 7 8 9	В	Ma	Portes Ouvertes Ouvertes Ouvertes Ouvertes	S D L M M J V S	3 4 5 6 7 8	+	18h	CA n°5 (Compte fi)	L M M J V S D	3 4 5 6 7 8 9	s18		Fête du travail Victoire 1945	J V S D L M M	2 3 4 5 6 7 8				- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M	3 4 5 6 7 8 9	В	Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L M M J V	3 4 5 6 7 8 9	+	18h	CA n°5 (Compte fi)	L M M J V S D L	3 4 5 6 7 8 9	s18		Fête du travail	J V S D L M M J V	2 3 4 5 6 7 8 9			Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 J 3 15h30 CVL V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11	M M J V S D L M M J	3 4 5 6 7 8 9 10	В	Ma	Portes Ouvertes Ouvertes Ouvertes Ouvertes	S D L M M J V S D L L	3 4 5 6 7 8 9 10	+	18h	CA n°5 (Compte fi)	L M M V S D L M	3 4 5 6 7 8 9 10	s18		Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M V V S S S	2 3 4 5 6 7 8 9 10			Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M V S D L M M J V	3 4 5 6 7 8 9 10 11	В	Ma	Portes Ouvertes Ouvertes Ouvertes Ouvertes	S D L M M J V S D L M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES	L M M J V S D L	3 4 5 6 7 8 9 10 11	s18		Fête du travail Victoire 1945	J V S D L M M J V	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	s23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ???
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	B s10	Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L M M J V S D L L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi)	L M M J V S D L M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	s18		Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M V V S S S	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	s23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ???
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 CVL J 3 15h30 CVL V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15	M M V S D L M M J V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	В	Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e Mini-stages 3e	S D D L M M M M M M M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES	L M M J V S D L M	3 4 5 6 7 8 9 10 11	s18		Fête du travail Victoire 1945 CHS	V S D L M M V S D L	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	s23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M V S D L M M J V S D	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	B s10	Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L L M M M J J V S S D L L M M M J J	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES	L M M J V S D L M M J V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	s18		Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M V S D L M M M M J V S D L	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	s23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	B s10	Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L M M J V V S D L L M M J J V V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES	L M M J V S D L M M J V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	A s19	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M V S D L M M M M J V S D L	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	s23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M V S D L M M J V S D L M M M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	B s10	Ma	Portes Ouvertes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M V S S D S S S S S S S S S S S S S S S S	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	+	18h 15h30	CA n° 5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS	L M M V S D L M M V S D L L L L L L L L L L L L L L L L L L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	A s19	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M V S D L M M J J V S D L M M M J	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	s23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L M M J J V S D L M M J	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	B s10	Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M V S S D S S S S S S S S S S S S S S S S	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques	L M M J V S D L M M J V C S D L M M M J V S D L M M M M J V S D L M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	A s19	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M J V S D L M V V S D V V	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	s23		Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	B s10	Ma	Portes Ouvertes Wini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M V S D L L L L L L L L L L L L L L L L L L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M V S D L M M M M M J V C S D L M M M M J V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	A s19	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M V S D L M V S S D S S S S S S S S S S S S S S S S	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	B s24	17h30	Lundi de Pentecôte	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	B s10		Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V J J J J J J J J J J J J J J	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques	L M M J V S D L M M M J U V S D L M M M J J V S D L M M M J J D L M M M M J D L M M M M M J D D L M M M M M M M M M M M M M M M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	A s19	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M J V S D L M M M J L M M M J V N S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	B 824	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L M M D L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22	B s10		Portes Ouvertes Wini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M M J V S D L M M J V V V V V V V V V V V V V V V V V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M J V S D L M M M J V V S D L V V V V V V V V V V V V V V V V V V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M J V S D L M M C D L L C D L C C D C C C C C C C C C C	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22	B s24	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 J 3 15h30 CVL V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 B M 22 s8 M 23	M M J V S D L M M J V S D L M M M J V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	B s10		Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S S S S S S S S S S S S S S S S S S	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	+	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M V S D L M M M J V S D C D C C C C C C C C C C C C C C C C	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J M M M J J M M M J M M M M M	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23	B s24	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (sept-oct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand Prévention - ANPAA
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M V S D L M M J V S D L M M M J V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	B s10		Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M M J V S D L M M J V V V V V V V V V V V V V V V V V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	\$14	18h 15h30	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M J V S D L M M M J V S D L M M M L M M M J L M M M M M M M M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	V S D L M M J V S D L M M J V V S D L M V V S D V V V V V V V V V V V V V V V V	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24	B s24	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5 CVL J 3 15h30 CVL V 4 CVL CVL VACANCES D'HIVER D'HIVER VACANCES D'HIVER D'HIVER V 18 CVL CVACANCES D'HIVER D'HIVER D'HIVER D 10 CVACANCES D'HIVER D'HIVER D'HIVER D'HIVER D 10 CVACANCES D'HIVER D'HIVER D'HIVER D'HIVER D 20 CVACANCES D'HIVER D'HIVER D'HIVER D'HIVER	M M J V S D L M M J V S D L M M J V S D L M M J V V S D L M M J V V S D L M M J V V S D L M M V V S D L M M M J V V S D L M M M J V V S D L M M M J V V S D L M M M J V V S D L M M M M J V V V V V V V V V V V V V V V	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	B s10		Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M J V S D L M M M J V S D L M M M J L L L L L L L L L L L L L L L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	\$14	18h 15h30 VDE	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M V S D L M M M J V S D C D C C C C C C C C C C C C C C C C	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M V S D L M M M J V V S D L M M V S S D S S S S S S S S S S S S S S S S	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25	B s24	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand Prévention - ANPAA - Journée CESC - 2 exercices
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M V S D L M M J V S D L M M M J V V S	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	B s10		Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M M J V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	\$14	18h 15h30 VDE	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M J V S D L M M M J V S D L M M M J U V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V S D L M M M J J M M J J M M M J J M M M J J M M M J J M M M M J J M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	V S D L M M J V S D L M M J V V S D L M V V S D V V V V V V V V V V V V V V V V	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26	B s24 A s25	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand Prévention - ANPAA - Journée CESC
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L M M J V S D L M M J V S D C D C D C D C D C D C D C D C D C D	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	B S10		Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M M J J V S D L L M M M M M M M M M M M M M M M M M	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	\$14	18h 15h30 VDE	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S D C C D C C C C C C C C C C C C C C C	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	V S D L M M J V S D L M M J V S D L M C D L C D D L C D D L D D D L D D D D	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	B s24 A s25	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (sept-oct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand Prévention - ANPAA - Journée CESC - 2 exercices
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L M M J V V S D L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	B s10 A s11 B s12	14h30	Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V J J J J J J J J J J J J J J	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	\$14	18h 15h30 VDE	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S S D C C S S S S S S S S S S S S S S S	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M J V S D L M M J V S D L M M M J V S D L M M M M J V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	B s24 A s25	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand Prévention - ANPAA - Joumée CESC - 2 exercices incendie ext + int
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M V S D L M M J V S D L M M M J V S D L M M V S D L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	B S10 B B S10 A S11 B B S12	14h30	Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	\$14	18h 15h30 VDE	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M D C D C D C D C D C D C D C D C D	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	V S D L M M J V S D L M M J V S D L M M M M J V S D L M M M M M M M M M M M M M M M M M M	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	B s24 A s25	17h30	Lundi de Pentecôte Conseil péda. n°3	- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gourmand Prévention - ANPAA - Joumée CESC - 2 exercices incendie ext + int
M 1 A 17h30 Comm. Permanente M 2 s5	M M J V S D L M M J V S D L M M J V V S D L	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	B s10 A s11 B A s12	14h30	Portes Ouvertes Ouvertes Owini-stages 3e Mini-stages 3e	S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J J V S D L M M M J J V J J J J J J J J J J J J J J	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	\$14	18h 15h30 VDE	CA n°5 (Compte fi) CVL ACANCES PRINTEMPS Pâques ACANCES	L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J V S D L M M M J C C C C C C C C C C C C C C C C	3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	A s19 B s20	18h	Fête du travail Victoire 1945 CHS	J V S D L M M V S D L M M M J V V S D L M M M J J V V S D L M M M J J V V S D L M M M J J V V S D D L M M M J J V V S D D L M M M J J V V S D D L M M M J J V V S D D L M M M J J V V S D D L M M M J J V V S D D L M M M M J J V V S D D L M M M M J J V V S D D D L M M M M J J V V S D D D D D D D D D D D D D D D D D	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	B s24 A s25 B s26	17h30	Conseil péda. n°3 CA n°6 (R2022)	- AG UNSS (sept-oct. 2022 - 18h) - AG MDL (sept. 2022) - Conseils des profs (mi-1er trim) - Accueil PP 3e (janvier/février 2022) - Calendrier Parcoursup - Forum Emploi Louviers ??? - COPIL Lycée des métiers - COPIL e3d - Novembre Gournand Prévention - ANPAA - Journée CESC - 2 exercices incendie ext + int





A préciser...

- AG UNSS (septoct. 2022 - 18h)
- AG MDL (sept. 2022)
- Conseils des profs (mi-1er trim)
- Accueil PP 3e (janvier/février
- Calendrier Parcoursup
- Forum Emploi Louviers ???
- COPIL Lycée des métiers
- COPIL e3d
- Novembre Gournand

Prévention

- Anpaa
- Journée CESC
- 2 exercices incendie ext + int
- 2 exercices PPMS

Fin de l'année scolaire le mercredi 6 juillet



PFMP - PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 2021-2022

SEPT OCT	NOV DEC	IANV FEV	MARS AVRI	I MAI	IUIN JUIL. AOUT
	NOV. DEG.	17 janv	MARO AVIO	25 avril - 20	JOIN JOIL. AGGT
		04 fév.		mai	
			14 mars - 08 avril		
		17 janv		25 avril -	
	06-17	03-15 04 TeV.			07 juin - 02
		janv.	28 fév 26		juil.
	04 déc.	17 :	mars		
					07 juin - 01 juil.
					- 01 juil.
					20 juin -
00 cont 24 mai	2 iours/com	7 h /iour	2 jours de cours au		07 juil.
	3 jours/sem.	·	lycée		13 juin -
			mars		01 juil.
13 sept.	08 nov - 17 déc.				
1er oct. 20 sept	6 sem.		21 fév 08 avril		
22 oct. 5 sem.	22 nov		7 sem.	25 avril	
27 Sept 22 oct.	17 déc.			25 avrii - 20 mai	
13 sept	29 nov	2			
OT OCE.	17 dec.		o sem.		07 juin -
			14 mars -		01 juil.
			08 avril		
				25 avril - 13 mai	
					20 juin - 12 août 2022 (8 semaines)
				25 avril - 12 août	
22/10-	-08/11 17/12-03	3/01 04/02-21/02	08/04-2		07-juil
			8 69 10 11 12 13 14 15 1	6 17 18 19 20 21 22	
	13 sept. 1er oct. 20 sept 22 oct. 5 sem. 27 sept 22 oct. 13 sept 01 oct.	29 nov 17 déc. 06-17 déc. 08 nov 04 déc. 13 sept. 19 roct. 20 sept 22 oct. 5 sem. 27 sept 22 oct. 17 déc. 17 déc. 17 déc. 17 déc. 17 déc. 17 déc. 17 déc.	17 janv 04 fév 17 déc 17 janv 04 fév 18 janv	17 janv. 04 fév. 17 janv. 04 fév. 18 mars 08 avril 19 janv. 04 fév. 19 janv. 19 ja	17 janv. 04 fév. 18 mars 19 janv. 17 janv. 04 fév. 19 janv. 19



Calendrier de rentrée

Année scolaire 2021-2022

Version – Commission permanente du 15-06-2021

Mercredi 1er septembre

Rentrée des enseignants

Jeudi 2 septembre

8 h 30 - Rentrée des internes des classes de 2^{nde} et de 1^{ère} année de CAP Salle de permanence Accueil par le proviseur et les CPE

9 h 30 – Rentrée des classes de Seconde et de 1ère année de CAP

Hall d'entrée

Appel des classes par le Proviseur

Prise en charge par les professeurs principaux

À partir de 9h30 (accueil) : ___ formalités administratives, communication des emplois du

temps, échanges autour du règlement intérieur, présentation des attentes pédagogiques à l'entrée

au lycée, visite de l'établissement...

<u>Pendant toute la matinée</u>: les élèves sont pris en charge par les professeurs principaux aidés par l'équipe pédagogique de la classe.

Rencontres avec l'équipe de direction en salle de conférence :

■ 10h40 – 11h00 : 2^{nde} MHR1, 2^{nde} MHR2

■ 11h10 – 11h30 : 2^{nde} MHR3, 2^{nde} PRO B, 1 HCR

■ 11h40 – 12h00 : 2nde STHR, 2nde MRC

Pause méridienne de 11h35 à 13h35

Après-midi (de **13h35 à 16h35**): selon un planning qui sera communiqué le jour de la rentrée : **tests de positionnement de 2**^{nde} réalisés sous l'égide du professeur principal avec l'aide de l'équipe pédagogique de la classe.

15 h 00 – Rentrée et accueil des élèves de l'IMPRO

Fin de la journée d'accueil à 16h35



Calendrier de rentrée

Année scolaire 2021-2022

Version – Commission permanente du 15-06-2021

Vendredi 3 septembre

Les classes de 2^{nde} MHR, MRC, STHR et de 1^{ère} année de CAP libérées de 8h30 à 10h30.

La classe de 2^{nde} professionnelle Boulangerie-Pâtisserie aura cours au laboratoire de boulangerie-pâtisserie dès 8h30.

- 8h30 Rentrée des internes des classes de 1ère et de Terminale
- 9h00 Rentrée des classes de lères, de Terminale et Mentions complémentaires
 Prise en charge par les professeurs principaux (formalités administratives)
- 10h35 Reprise des cours selon les emplois du temps normaux pour tous les lycéens.
- 11h30 Remise des attestations aux élèves de 1ère Pro 1-2-3, 1ère STHR et TSHTR ayant participé en tant que commis lors des épreuves du concours de recrutement des professeurs de cuisine en juin 2021 (Restaurant d'application)
- 14h00 Rentrée des élèves de MAN et de BTS 1ère année prise en charge par le professeur référent (les étudiants seront libérés après les formalités d'accueil)
- 16h30 Fin des cours pour toutes les classes
- 16h30 Accueil par l'équipe de direction et par les équipes pédagogiques des parents des nouveaux lycéens entrants en 2^{nde}, en 1^{ère} année de CAP et en 1^{ère} (procédure passerelle) salle de conférences

 Présentation de l'année scolaire, des attentes du lycée et des formations des métiers de bouche, de l'hôtellerie-restauration et de l'accueil, échanges.

Jeudi 16 septembre

9h00 - Rentrée des BTS 2e année

Accueil en salle de conférences puis prise en charge par le professeur référent suivi d'une reprise des cours selon l'emploi du temps normal à partir de 10h30.

ECOLAB PEST FRANCE

25 avenue Aristide Briand - CS 70106 94 112 Arcueil Cedex

Tél.: 0 800 310 410 (Service & appel gratuits) **Fax**: 0 810 510 610 (Service 0,06 €/min + prix appel)

Mail: pest.france@ecolab.com



CONTRAT

Ensemble, luttons contre les nuisibles











Votre commercial Ecolab Pest France : Eric Tiveyrat
Email : eric.tiveyrat@ecolab.com
Téléphone : +33 685492816

Ecolab Pest France SAS au capital de 6 658 600 €uros – RCS Créteil 341 039 105 Agrément Ministériel N° IF00116 N° TVA Intracommunautaire FR 30341 039 105









Ecolab Pest France est certifiée ISO 9001 version 2015 et CEPA CEN 16 636

Réf.: FR0027 12/19



Renseignements Client

RAISON SOCIALE : FRANCOIS RABELAIS	Adresse de facturation (si différente) :
Enseigne : LYCEE HOTELIER	RAISON SOCIALE:
Adresse: 1 RUE ELSA TRIOLET	Enseigne:
Code postal : 14123 Ville : IFS	Adresse:
Téléphone : 02 31 46 52 50	Code postal: Ville:
N° SIRET (obligatoire): 19142132000026	Téléphone :
N° TVA intracommunautaire :	Mail:
Référence : 0086231 - LYCEE HOTELIER 27/5/2021 1	1342578
Contact commercial E-mail du signataire : int.0142132s@ac-normandie.fr Nom du signataire : M. JULIEN MALBAUX Fonction du signataire :	N° Client : C5012290 N° Contrat(s) annulé(s) et remplacé(s) : Date d'effet (facultative): / Segment d'activité client : Services publics

	ANALYSE DE RISQUE SECURITE - Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure
1/ Plan	de prévention :
	ité d'un Plan de prévention (conformément au Décret 92-158 du 20 février 1992) : ☐ OUI ⊠ NON ne en charge du suivi des travaux sur site : Visite conjointe du site réalisée le par Eric Tiveyrat
Un travai	uation de la situation de « travailleur isolé » I isolé est défini comme étant la « réalisation d'une tâche par une personne seule, dans un environnement de travail où elle ne peut être vue ou entendue directemer res et où la probabilité de visite est faible ».
Situ	ation 1 : Notre intervenant sera amené à intervenir en situation de « travailleur isolé » plus de 30 minutes consécutives, dans un environnement sans danger.
	ation 2 : Notre intervenant sera amené à intervenir en situation de « travailleur isolé » en présence d'un danger identifié, en particulier : De nuit ou en dehors des heures normales de fonctionnement de votre établissement Dans des lieux peu ou pas fréquentés : caves, vides sanitaires, soubassements, fosses, combles, autres : Dans des locaux présentant un risque identifié : TGBT, atmosphères dangereuses ou climatiques extrêmes, toitures, présence de pièces mécaniques en mouvementes :
	es de prévention (à compléter obligatoirement pour les situations 1 & 2) accompagnement de l'intervenant Ecolab Pest France dans les zones concernées. Procédure de communication à intervalle régulier (ex toutes les 15 min) avec l'intervenant Ecolab Pest France. Alise à disposition de l'intervenant Ecolab Pest France d'un Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé (DATI).
⊠ Situ	ation 3 : Pas de situation de « travailleur isolé » identifiée.

Madame, Monsieur, nous avons l'honneur de vous soumettre ce jour, 27/05/2021, les conditions de votre contrat :

Conditions Particulières d'Abonnement et de Service(s)

		Kit		Nombre d'interventions		
Prestations	Nuisibles ciblés	Traçabilité	Garantie	Remise à niveau	Prestation annuelle	
RO2 - Dératisation avec traçabilité	MULOTS, RATS NOIRS, SOURIS, SURMULOTS	Avec	Avec	0	4	

Protect : souris, surmulots, rats noirs, mulots, lérots, blattes, ophones, fourmis, mouches, moucherons, puces, poissons d'argent, perce-oreilles, araignées, mille-pattes, doportes (hors insectes/larves xylophages et insectes des produits stockés).

Garanties : - Un Contrat sans Garantie est un contrat dont le nombre d'interventions est ferme.
- En cas de Contrat avec Garantie, Ecolab Pest France s'engage pendant toute la durée du Contrat, à mettre en œuvre dans les locaux, tous les moyens dont elle dispose et compatibles avec la nature de ces derniers et l'activité du Client. Le nombre d'interventions ci-dessus n'a qu'une valeur indicative.

CONDITIONS COMMERCIALES ET TARIFAIRES:

Pi	restations	Montant de la remise à niveau*€HT (pour la première année)	Montant de mise en place du dispositif **€HT (pour la première année)	Montant annuel de la prestation €HT (hors remise à niveau et mise en place)	Taux de TVA	Montant €TTC en euros
Montant total de la pre	estation	0,00	0,00	1 185,00	20%	1 422,00
Ecopro 🗆 1	Nombre de site(s): 1	Prix unitaire par site : 1185		1 185,00 €		1 422,00 €

PARAPHE DU CLIENT



^{*} Remise à niveau : Mise en place d'un protocole adapté (avec définition du nombre de passages) permettant un retour rapide à une situation « acceptable ».

** Mise en place du dispositif : Mise en place des matériels et moyens de lutte. Ils seront contrôlés lors des visites suivantes prévues au contrat. Pour les Destructeurs d'Insectes Volants, les travaux de raccordement électrique sont exclusivement à la charge du Client.

Conditions Particulières liées aux matériels (tous matériels Ecolab Pest)

Type / Modèle	Quantité	Contrat d'entretien	Mise en place	Prix unitaire €HT (hors entretien)	Total €HT (hors entretien)	Taux de TVA	Total €TTC (hors entretien)
				Total Fourniture	0,00€		0,00 €

Les frais de port sont facturés suivant le barême ci-dessous :

Commande < 100 €	100 € < commande < 200 €	200 € < commande < 300 €	commande > 300 €
17 €	28 €	41 €	offerts

⁻ La livraison des Destructeurs d'Insectes Volants s'effectuera sous 10 jours environ suivant la réception du présent devis signé par vos soins.

Adresse de livraison des Destructeurs d'Insectes Volants, si différente du lieu d'installation :

Nomenclature

<u>Nomenclature(s) du(des) site(s) à traiter :</u> Réglement Européen CE 852/2004 - Paquet Hygiène

RO2 - Dératisation avec traçabilité

LYCEE HOTELIER 1 RUE ELSA TRIOLET 14123 IFS

PARTIE ALIMENTAIRE: CUISINE/SELF/PLONGE/BUREAU CHEF/LOCAL POUBELLE/MAGASIN /RESERVE SECHE/QUAI LIVRAISON/CUISINE PEDAGOGIQUE X 4/RESERVES/BOULANGERIE/ RESERVE FARINE/LINGERIE/VESTIAIRES ET SANITAIRES/RC LOCAL B INFORMATIQUE PARTIE NON-ALIMENTAIRE: SOUS-SOL/ATELIERS/SALLE DE PAUSE/CHAUFFERIE/TGBT/A RMOIRES ELECTRIQUE/LOCAL EXTRACTION/SOUS-STATION/LOCAL B INFORMATIQUE/ACCUE IL AVEC LOCAL INFORMATIQUE/

PARAPHE DU CLIENT

Durée du contrat

Ce contrat temporaire est conclu pour une période de 3 ans. Actualisation annuelle selon l'article 9 des CGAS.

Récapitulatif et Validation de la proposition

	Montant Total €HT	Montant Total €TTC
Abonnement de service(s)	1 185,00 €	1 422,00 €
Remise à niveau / Mise en place (la première année uniquement)	0,00€	0,00€

	Montant N	<i>f</i> latériel
	€HT	€TTC
Matériels (tous matériels Ecolab Pest)	0,00 €	0,00 €

Mode de règlement	Délai de règlement	Mode de facturation
Chèque	45 jours 00 du mois	Totalité 1°

Les factures seront envoyées par voie électronique à l'adresse mail de facturation en première page.

Je ne souhaite pas recevoir mes factures par voie électronique:

Pour être valablement conclu, le client doit signer le Contrat et renvoyer l'exemplaire d'acceptation de celui-ci dans un délai de 1 mois à compter de la date de soumission du présent Contrat indiquée en page 2. Au-delà de ce délai, Ecolab Pest France ne garantit pas la validité des conditions contractuelles et tarifaires proposées.

Contrat fait en 3 exemplaires originaux dont nous vous demandons de nous renvoyer l'original d'acceptation daté, signé et tamponné, après avoir pris connaissance des Conditions Générales, que vous acceptez expressément sans réserve et qui font partie intégrante du Contrat.

Client:	
Nom (Majuscule): M. JULIEN MALBAUX	
Fonction:	
Habilité à engager l'entreprise : 🗌 OUI	
Le client s'engage à présenter les pouvoirs sur simple demande d'Ecolab Pest France	
Date:	,
Signature : Le Proviseur	
Tampon entreprise (avec N°SIRET) obligatoire :	
Christophe GANZITTI	LYCÉE FRANÇOIS RABELAIS (55
☐ J'ai bien reçu l'analyse de risque et les recommandations faites par Ecolab Pest F	rance.

Ecolab Pest France : Eric Tiveyrat , 27/05/2021 et signature

Ecolab Pest France
588 au Capital de 6 558 9000
25 aversus Aristide Briand CS 70106
94112 ARCUEIL Cedex
PCS Cristial 341 558 105 APE 81,994
SERVICE CLIENTS
Tel: 0800 310 410 Fax; 0810 510 610

LES 2 FEUILLETS SONT A NOUS RETOURNER DATES, SIGNES ET TAMPONNES ~ Le dernier exemplaire est à conserver - Aucun duplicata ne pourra être envoyé

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales complètent les Conditions Particulières et forment ensemble le Contrat. Elles prévalent sur tout document antérieur, ainsi que sur tout document émanant du Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat. En cas de contradiction ou de divergence, le Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales.

2 - DURÉE DU CONTRAT
2.1. La durée du Contrat est définie dans la partie "Durée du Contrat", pour les seuls locaux désignés dans les Conditions Particulières. Il prend effet au 15 du mois en cours si la date de signature du contrat se situe entre le 1er et le 15 du mois, ou bien du mois suivant, si elle est intervenue entre le 16 et le 31 du mois. Le Contrat se renouvellera seion les conditions définies dans la partie "Durée du Contrat" à moins que l'une des deux parties ne s'y oppose en adressant à l'autre une lettre recommandée avec accusé de réception au mois quatre (4) mois sivant le terme de la période en cours dans le cas de contrat tacite d'une durée de 3 ans renouvelables. Pour les autres contrats ce détai sera d'au moins trois (3) mois avant le terme de la période en cours quatre (4) mois sur ant le terme de la période en cours quatre (4) mois sur ant le terme de la période en cours quatre (4) mois sur autres contrats ce détai sera d'au moins trois (3) mois avant le terme de la période en cours quatre (4) mois sur le terme de la période en cours quatre (4) mois sur le terme de la période en cours de l'estre de la contrat courrat courrat courrat courrat pourra être résillé par articipation, moyennant un préavis de quinze (15) jours à compter de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des Parties, en cas de violation par l'autre Partie de l'une quelconque des clauses du présent Contrat si, dans les quinze (15) jours à compter de la notification à la Partie détaillante de cet avis de défaillance, cette dernière n'a pas remédié à son manquement.

2.4. A la fin du Contrat quelle qu'en soit la cause, l'ensemble des matériels installés dans les locaux du Client devra être resitué à Ecolab Pest France dans un détail de quinze (15) jours à compter de la résiliation ou survenance du terme du Contrat. A cette fin, le Client autorisera expressément Ecolab Pest France à se rendre dans ses locaux pour procéder au retrait du matériel, y comptis les disons la compte de la résiliation

3 - ANNULATION D'UNE INTERVENTION

Dans le cas où une intervention n'a pu être effectuée du fait du Client, alors qu'une équipe d'Ecolab Pest France s'est déplacée, le déplacement sera facturé sur la base d'un forfait/homme de 150 € HT.

4. – GARANTIES (les garanties ne sont applicables que sous réserve du respect par le Client des engagements et obligations figurant à l'article 5)
4.1. Garantie de moyens : en cas de Contrat avec Garantie, Ecolab Pest France s'engage pendant toute la durée du Contrat à mettre en ceuvre dans les locaux tous les moyens dont elle dispose et compatibles avec la nature de ces derniers et l'activité du Client. Le nombre d'interventions mentionné en page 2 n'a qu'une valeur indication.

indicative. 4.2. Garantie de réintervention : la garantie de réintervention pour les insectes et arthropodes ne s'applique qu'en cas d'infestation, c'est-à-dire forsque la présence des nuisibles est en nombre suffisant pour constituer une réelle menace à la sécurité sanitaire des produits ou un risque sanitaire pour les Cilents et/ou le personnet. Dans le cadre de la désinsectisation d'insectes volants à l'aide de Destructeur(s) Electronique(s) d'insectes Volants, le service n'est pas garanti. Nonobstant la garantie de ré intervention, les nouveaux articles 1221 et 1222 du Code

service n'est pas garanti. Nonobstant la garantie de ré intervention, les nouveaux articles 1221 et 1222 du Code civil ne s'appliqueront pas au Contrat.

4.3. Pour les traitements curatifs Punaises de Lit, la garantie est d'un mois à compter de la date de la première intervention du protocole de traitement complet d'une chambre et de ses deux chambres attenantes (bon d'intervention à l'appui). Notre Société s'engage pendant toute la durée de celle-ci à ré-intervenir en cas d'infestation dans l'une de ces chambres.

Ecolab Pest interviendra pour traiter une Chambre dans l'un des cas suivants :

- en cas d'infestation (c'est-à-dire lorsque la présence des nuisibles est en nombre suffisant pour constituer une réelle menace à la sécurité sanitaire des produits ou un risque sanitaire pour les clients et/ou le personnel)

- à la demande du Clent s'il existe des soupçons raisonnables de penser qu'une chambre contient des punaises de lit (piqûres d'un client, constatation visuelle, détection canine...).

Foute intervention sollicitée par le Client sera comptabilisée même si l'inspection de la chambre ne révéle aucune présence de punaises de lit.

présence de punaises de lit.

5 - ENGAGEMENT ET OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1. Le Client's engage à :
- laisser aux commerciaux et techniciens d'Ecolab Pest France, libre accès aux locaux chaque fois que cela sera

- laisser aux commerciaux et techniciens d'Ecolab Pest France, ibre accès aux locaux chaque fois que cela sera nécessaire à texécution de leur travail de détection, de contrôle et d'intervention;
 - respecter les consignes et prescriptions des intervenants d'Ecolab Pest France aux fins de ne pas nuire à fefficactié de leurs interventions et/ou de leurs conseits;
 - ne faire usage pendant la durée de son abonnement, d'aucun autre procédé ou produit ni de toute chose nuisible à l'efficactié des travaux d'Ecolab Pest France;
 - ne pas déplacer, enlever ni détériorer les postes d'appâtage ou les dispositifs installés dans les locaux;
 - informer Ecolab Pest France par écrit des exigences particulières ou référentiels applicables sur son site et de leurs évolutions pouvant avoir un impact sur les méthodes de lutte contre les nuisibles déployées par Ecolab Pest France;

- -reunes :
 -avertir Ecolab Pest France par écrit avant tout changement de destination des locaux ;
 -ne pas faire intervenir une autre entreprise conjointement à Ecolab Pest France pour faire effectuer des prestations similaires dans les mêmes locaux pendant la durée du Contrat ; pour toute infraction à cette clause Ecolab Pest suspendra la garantie de ses services et aura entre autres le droit à une indemnité à hauteur du
- Ecolar Pest suspenara la garanie de ses services et aura entre su préjudice subi.

 signer un bon de passage après chaque intervention.

 5.2. Pour assurer l'efficacité des traitements, le Client s'engage à : assurer le nettoyage complet et régulière de ses locaux, réparer et entrelemir régulièrement ses bâtiments,

- contrôler et gêrer ses stocks, contrôler et gêrer ses stocks, contrôler fenvironnement immédiat de son site pour en déceler les sources éventuelles d'infestation, s'assurer en les contrôlant que ses fournisseurs ne constituent pas des vecteurs d'infestations, suivre les prescriptions et conseils des intervenants d'Ecolab Pest France sur les mesures à prendre dans les
- domaines précités
- domaines précités,
 informer par écrit Ecolab Pest France des précautions spécifiques qu'ils doivent prendre pour ne pas porter
 atteinte aux biens ou aux personnes lors de l'exécution de leurs prestations,
 informer Ecolab Pest France de tout événement susceptible d'affecter ses conditions d'exercice.

 5.3. La fermeture, le déménagement ou la cession d'un site ne constitue pas une cause de résiliation anticipée.
 Le montant du contrat est dû dans son intégralité. Ecolab se réserve le droit de réviser les prix afin de garder l'équilibre initial du contrat

B - RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être notifiée à Ecolab Pest France par écrit dans un délai maximum de 3 mois prestation. Les collaborateurs d'Ecolab Pest France n'étant pas en permanence dans les locaux, Ecolab Pest France n'a pas la capacité de détecter les intrusions ou les infestations d'animaux lorsqu'elles se produisent. Il apparitent donc au Client de sensibiliser son personnel présent en permanence dans les locaux, d'effectuer une surveillance constante pour que toute infestation qui se produirait soit signalée immédiatement. Le non-respect par le Client de ses obligations telles que décrites, notamment, aux articles 5 et 6 des présentes conditions générales dégagera Ecolab Pest France de toute responsabilité.

7 - PRÉCALITIONS À PRENDRE

7 - PRECADITION à l'EXEMBRE. L'Est affaits, les animaux (particulièrement porcs, chiens, chats, volailles, poissons...) et les végétaux doivent impérativement être tenus à l'écart des locaux pendant toute la durée des traitements. Il appartient au Client de reiller à cette obligation et d'informer son entourage, son personnel et sa clientèle des précautions à prendre et des dangers encouras. Il appartient au Client d'informer explicitement Ecolab. Pest France de la présence d'animaux non détectables par ceux-ci, de telle sorte qu'elle puisse prendre les mesures adéquates pour éviter les intoxications directes ou indirectes.

P - FMA Le prix de fabonnement annuel est indiqué dans les Conditions Particulières. Les prix sont établis sans angagement de durée, ils peuvent être modifiés au cours de l'exécution de l'abonnement en cas de angagement de durée, ils peuvent être modifiés au cours de l'exécution de l'abonnement en cas de changement; des coûts de main-d'œuvre, de matière, de taxes et taux de change applicable, ou de transport ou en cas de révision de la réglementation applicable ou en cas de révision annuelle selon les modalités de l'article 9. Le prix de l'abonnement annuel comprend les prestations fournies par Ecolab Pest France au titre de ses interventions dans les locaux dont la périodicité est indiquée dans les Conditions Particulières ainsi que les déplacements, le matériel et la main d'œuver fournis par Ecolab Pest France. Les Parties prennent bonne note que les stipulations du Contrat répartissent les risques entre Ecolab Pest France et le Client : en conséquence, les prix convenus reflètent cette répartition du risque et les limitations de responsabilité qui en résultent. Une fermeture temporaire des sites, ne donneral leur à aucune réduction de prix re temporaire des sites, ne donnera lieu à aucune réduction de prix

- Le prix de l'abonnement annuel ne comprend pas :

 -le montant de la remise à niveau eVou de la première mise en place du dispositif la première année du Contrat dont le montant est findiqué dans les Conditions Particulières.

 -les cotts additionnels engendrés par un changement de la réglementation en vigueur
 -les interventions supplémentaires rendues nécessaires du fait du non-respect, par le Client, des consignes ou directives d'Ecolab Pest France eVou l'un de ses engagements et obligations mentionnés à l'Article 5.

 -les interventions relatives à des prestations non indiquées dans les Conditions Particulières (ex : autres nuisibles) et/ou celles demandées par le Client pour des travaux effectués hors des heures habituelles d'intervention (sur une amplitude horaire comprise entre 6H et 19H) d'Ecolab Pest France.

 le coût du retrait du matériel installé dans les locaux du Client à la fin du Contrat par Ecolab Pest France, tel qu'indiqué à l'article 2.4, du Contrat. Toute intervention non comprise dans le prix entraînera une facturation supplémentaire du Client.
- supplémentaire du Client

supplémentaire du Client.
Un forfait de 5 € ITT de « Frais de gestion » sera intégré lors de l'édition de chaque facture dans le cadre de la procédure de retrait et de recyclage des déchets générés par nos activités. Cette procédure s'inscrit dans notre démarche environnementale et plus largement, dans nos objectifs de développement durable.

Dans le cas des forfaits punaises de ils, le prix est un prix forfattaire, ferme et définitif, quel que soit le nombre de chambres traitées par année de contrat (12 mois consécutifs à compter de la signature du contrat), dans la limite du nombre maximum de chambres choisi. Dans l'hypothèse de le nombre de chambres traitées par année de contrat serait inférieur au nombre maximum choisi, le Client ne sera pas en droit d'obtenir un avoir. Le montant total annuel de la prestation sera facturé sur le mois de signature et sera à régler sous 30 jours nets date de facture, et en cas de renouvellement, à chaque date anniversaire.

9 - ACTUALISATION DU PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL DANS LE CADRE DE CONTRATS

TACITEMENT RECONDUCTIBLES

Nos prix sont révisables annuellement (date anniversaire du Contrat) par l'application de la formule suivante : P1 = P0 x (S1 / S0)

= P0 x (S1 / S0). Les indices S1 et S0 correspondent au coût horaire ouvrier dans le secteur tertiaire. Ils sont publiés trimestinellement par l'institut National de la Statisfique et des Etudes Economiques. Nos prix étant établis suivant l'indice S0 connu à la date de leur établissement, ils seront actualisés suivant la formule ci-dessus avec l'indice S1 communiqué par l'InSEE à la date anniversaire du Contrat. Dans l'hypothèse où la publication de l'indice utilisé serait interrompue, l'indice sera remplacé par son indice de remplacement. A défaut d'indice de remplacement, Ecolab Pest France le remplacera par l'indice publié ayant la composition la plus proche de l'indice ainsi substitué.
P1 = Prix actualisé du Contrat

P0 = Prix du Contrat en cours

S1 = Indice INSEE du coût horaire ouvrier dans le secteur tertiaire à la date anniversaire
(N + 1) du Contrat en cours
S0 = Indice INSEE du coût horaire ouvrier dans le secteur tertiaire à la date anniversaire précédente

(N) du Contrat en cours

10 - CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Sauf stipulation confraire dans les Conditions Particulières, les factures sont payables à réception, sans escompte et leur règlement doit être adressé au siège social d'Ecolab Pest France. Il est expressément convenu

- le non-paiement, à l'échéance d'une facture, rend immédiatement exigible l'intégralité du prix de l'abonnement
- annuel jusqu'au terme prévu pour la période en cours du Contrat ; Ecolab Pest France se réserve le droit de suspendre immédiatement et sans préavis toute intervention, et/ou de récilier le Contret
- les intérêts de retard courent de plein droit à partir de l'échéance de la facture ou de l'effet impayé et ce, même
- les interes de retard courent de plein droit a partir de l'échéance de la facture ou de l'effet impayé et ce, même en l'absence de mise en demeure; le taux d'intérêt appliqué sera de 15% annuel; le défaut de paiement des sommes qui sont dues, déliera Ecolab Pest France de tous ses engagements et la libérera de toute responsabilité quelle qu'elle sort. En application de l'article L.441-10 du Code de commerce, tout Client en situation de retard de paiement, se verra appliquer les indemnités forfaitaires légales de recouvrement (40 € au 01/01/2013), sans préjudice de toute indemnisation complémentaire qu'Ecolab Pest France serait en droit de réclamer, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire.

11 - DOMMAGES CAUSÉS PAR LES NUISIRLES

La circonstance que les insectes et les rongeurs puissent pénétrer librement et naturellement dans les locaux, constitue un aléa dont Ecolab Pest France n'a pas la maîtrise, Ecolab Pest France décline toute responsabilité pour les dommages causés par les rongeurs, les insectes ou tout autre animal, aux installations, machines, matériels, marchandises et objets divers qu'its contiennent. Il en est de même pour tout dommage direct ou indirect/fimmatériel causé par les rongeurs, les insectes ou tout autre animal, aux personnes ou aux animaux présents sur les sites du Client.

12 - TRANSFERT DU CONTRAT

Ecolab Pest France est expres obligations au titre du Contrat. ément autorisé à transfèrer et/ou sous-traiter tout ou partie de ses droits et

13 - RESPONSABILITÉS DU CLIENT

13.1 Les collaborateurs d'Ecolab Pest France interviennent dans les locaux sur le site du Client sous son entière responsabilité. Le Client doit informer par écrit et à chaque intervention les intervenants d'Ecolab Pest France des règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise. Il bui appartient également de fournir tous les dispositifs de sécurité ou éléments de protection propres à son activité et nécessaires à la préservation de la santé de nos

sécurite ou elements de protection proprès à soit acurrie et recessars de la production de intervenants.

13.2. Le Client sera réputé être le gardien des matériels entreposés dans ses locaux qui restent la propriété d'Ecolab Pest France pendant toute la durée du Contrat. La responsabilité civile du Client sera engagée de plein droit en cas de perte, de vol, de dommage, de saisie par un tiers ou de destruction des matériels entreposés dans les locaux. Il est expressément convenu que tout matériel perdu ou volé ou saisi ou endommagé fera l'objet

14 - RESPONSABILITÉ CIVILE D'ECOLAB PEST FRANCE

Pour les seuls dommages directs susceptibles d'être subis par le Client, la responsabilité d'Ecolab Pest France sera limitée à une somme maximale agrégée équivalente à la valeur annuelle du Contrat, ce placfond étant applicable pour loute la durée du Contrat et de manière globale pour l'ensemble des préjudices causés au Clent quel que soit le nombre de réclamations, dommages ou sinistres susceptibles de survenir au cours de cette période. Au-del de ce palfond, le Clent renonce à tout recours à l'encontre d'Ecolab Pest France et ses assureurs. Ecolab Pest France ne sera en aucun cas responsable de préjudices indirects ou immatériets, tels que, notamment, un manque à gagner, une perte d'opportunité commerciale, une perte de chance, un préjudice d'intage ou une augmentation des frais généraux, résultant d'une défaillance d'Ecolab Pest France dans l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

15 - LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE LE CONTRAT EST REGI EXCLUSIVEMENT PAR LE DROIT FRANÇAIS, POUR TOUTES CONTESTATIONS, IL EST FAIT ATTRIBUTION EXPRESSE DE JURIDICTION DEVANT LES TRIBUNAUX COMPETENTS DE PARIS ET CE, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, DE REFERE OU D'APPEL EN

16 - CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité d'Ecolab Pest France ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement et de Services découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entiend de tout évênement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil. Plus précisément, l'évênement extérieur,

- imprévisible au moment de la conclusion du Contrat :
- indépendant de la volonté ou d'une faute de la partie défaillante ; inévitable, incontrôlable : la partie défaillante ne peut empêcher l'événement de se réaliser ; insurmontable : qui rend totalement impossible l'exécution du Contrat

17 - CLAUSE DE PRESCRIPTION DES ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à l'article 2254 du Code civil, les Parties conviennent d'aménager conventionnellement le délai de prescription de toute action en justice relative à la conclusion, l'exécution ou la rupture du présent Contrat. En conséquence, les Parties s'interdisent d'intenter toute action en justice l'une contre l'autre au cleid d'un an à compter du fait générateur de toute contestation relative à la conclusion, l'exécution ou la rupture du Contrat.

18 - DONNÉES PERSONNELLES

Ta-DUNNEES PERSONNELLES

Ecolab Pest s'engage à respecter les dispositions en vigueur du règlement (UE) 2016/679 du Parlement

Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement
des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, entré en vigueur le 25 mai 2018 ainsi
que la réglementation française applicable relative à la protection des données personnelles. Ecolab Pest
s'engage à collecter, traiter, utiliser et conserver les données personnelles collectées auprès du client
conformément à sa politique de confidentialité groupe disponible à l'adresse suivante : www.ecolab.com/privacy-

Etablissement :Lycée Rabelais Ifs

Exercice 2021 DBM n°5

Annexe 4

Extrait de la délibération du conseil d'administration Délibération du : 21/06/2021

Nombre de membres du conseil d'administration :30

Membres présents à l'ouverture du CA: 17

Abstentions lors du vote de la DBM:0

Bulletins blancs lors du vote de la DBM: 0

Bulletins nuls lors du vote de la DBM : 0

Suffrages exprimés lors du vote de la DBM Pour : 17

Contre:0

Le chef d'établissement,

L'autorité académique

Vu à CAEN, le

Vu à CAEN, le

La collectivité de rattachement

Vu à CAEN, le

Le représentant de l'Etat

Réglé conjointement

L'autorité académique

La collectivité de rattachement

Transmis au représentant de l'Etat, pour notification à l'établissement

Notifié à l'établissement par le représentant de l'Etat

A

Le représentant de l'Etat

après avis de la Chambre régionale des comptes et notine a l'etablissement

Réglé par le représentant de l'Etat

Le représentant de l'Etat

Académie:

CAEN

Exercice: 2021

01421328 Etablissement:

MINISTERE: Education Nationale

REGION: NORMANDIE

LYCEE RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET BP 52 14123 IFS

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 5 Présentée pour vote au Conseil d'administration

M. CHRISTOPHE GANZITTI, chef d'établissement

Pièce B8.1 DBM VOTE

MINISTERE : Education Nationale

REGION: NORMANDIE

1 RUE ELSA TRIOLET BP 52 14123 IFS Etablissement: 0142132S LYCEE RABELAIS Ordonnateur: M. CHRISTOPHE GANZITTI Comptable assignataire: M. PASCAL ROBIN Académie : CAEN Exercice : 2021

Décision budgé	Décision budgétaire modificative soumise au vote du	soumise au vote du conseil d'administration n°5	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	MENT	
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	326 377.78	316 377.78	-10 000.00
Vie de l'élève	14 256.00	14 256.00	0.00
Administration et logistique	873 556.97	774 853.21	-98 703.76
Total services généraux (1)	1 214 190.75	1 105 486.99	-108 703.76
Restauration et hébergement	293 412.00	283 412.00	-10 000.00
Bourses nationales	115 000.00	115 000.00	0.00
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	1 000.00	0.00
Total services spéciaux (2)	409 412.00	399 412.00	-10 000.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 623 602.75	1 504 898.99	-118 703.76
	SECTION OPERATIONS EN CAPITAL	APITAL	
Opérations en capital	65 747.41	5 747.41	-60 000.00

Pièce B8.2 DBM VOTE

MINISTERE: Education Nationale

Etablissement: 0142132S LYCEE RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET BP 52 14123 IFS

REGION: NORMANDIE

Comptable assignataire: M. PASCAL ROBIN Ordonnateur: M. CHRISTOPHE GANZITTI

Académie: CAEN

2021

Exercice:

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°5

			PREVISIONS BL	SIONS BUDGETAIRES				
		S	SECTION DE FON	DE FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES	NSES			RECETTES	TTES	
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des crédits ouverts	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Vote du conseil d'Administration	Total des prévisions de recettes	Cadre reservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	326 377.78	0.00	326 377.78		316 377.78	0.00	316 377.78	
Vie de l'élève	9 750.00	4 506.00	14 256.00		9 750.00	4 506.00	14 256.00	
Administration et logistique	873 556.97	0.00	873 556.97		774 853.21	0.00	774 853.21	
Total services généraux (1)	1 209 684.75	4 506.00	1 214 190.75	-	1 100 980.99	4 506.00	1 105 486.99	
Restauration et hébergement	293 412.00	0.00	293 412.00		283 412.00	0.00	283 412.00	
Bourses nationales	115 000.00	0.00	115 000.00		115 000.00	0.00	115 000.00	
Unité de formation par apprentissage	1 000.00	0.00	1 000.00		1 000.00	0.00	1 000.00	
Total services spéciaux (2)	409 412.00	0.00	409 412.00		399 412.00	00.0	399 412.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	1 619 096.75	4 506.00	1 623 602.75		1 500 392.99	4 506.00	1 504 898.99	
			Résultat prévisionnel	évisionnel	-118 703.76	00.0	-118 703.76	
			CAF ou IAF	u IAF	-113 000.00	00.0	-113 000.00	

		SE	SECTION OPERATIC	PERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	65 747.41	0.00	65 747.41	2	5 747.41	5 747.41	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	1 684 844.16	4 506.00	1 689 350.16	1 506	1 506 140.40 4 506.00	1 510 646.40	

Pièce B8.3 DBM VOTE

MINISTERE: Education Nationale

Etablissement: 0142132S LYCEE RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET BP 52 14123 IFS

Ordonnateur : M. CHRISTOPHE GANZITTI Comptable assignataire : M. PASCAL ROBIN

Académie: CAEN Exercice: 2021

REGION: NORMANDIE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration n°5

	Rappel de la section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 623 602.75	1 504 898.99
	Résultat prévisionnel	-118 703.76

	Tableau prévisonnel de financement	
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	65 747.41	5 747.41
IAF	113 000.00	0.00
Aliénation ou cessions immobilières		0.00
Prélèvements sur fonds de roulement	0.00	173 000.00
Total	178 747.41	178 747.41

	Montant du fonds de roulement		
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
421 016.65	93 000.00	0.00	328 016.65

DBM VOTE Pièce B10

Page n° 1

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations soumise au vote du conseil d'administration

Etablissement: 0142132S 1 RUE ELSA TRIOLET LYCEE RABELAIS IFS BP 52 14123

EXERCICE 2021 - Edition du 23/06/2021

						13 506.00			
	Totaux					13			
Type opération : 33 - Ressources non spécifiques	Prévisions de recettes	Modifications				4 506.00			
		Rappels				9 000.00			
		Totaux							13 506.00
Type opéral	Ouvertures de crédits	Modifications							4 506.00
Opération n°5		Rappels							00.000 6
Réf : SUBVENTION FONDS SOCIAUX Opé	Libellé		Vie de l'élève	Aides aux élèves	Fonds social lycéen et collégien	Subventions minis.éduc.nat.	Vie de l'élève	Aides aux élèves	Fonds social lycéen et collégien
	Compte			4	ш.	7411		4	
	Activité				16FS-				16FS-
Date résultat du CA : 23/06/2021	Domaine			AIDES				AIDES	
	Service		VE				VE		
D.B.M. n°5	N° Ligne		-				2		





Maison Des lycéens Lycée François RABELAIS 1 rue Elsa triolet Ifs 14123 mdl.rabelais@laposte.net

le 17/06/2021

Objet:

Monsieur le Proviseur,

Nous, représentants de la MDL, proposons de verser 750 € au lycée au titre de la participation des frais pour la fresque réalisée au foyer des élèves.

Veuillez agréer, monsieur, nos salutations distinguées.

Lou-Anne JOUIN, Trésorière de la MDL





Conseil d'Administration du 21/06/2021

Tarifs de la restauration pour l'année scolaire 2021/2022

Applicable au 01/09/2021

<u>Votés par le Conseil Régional de Normandie, à valider par un acte du Conseil d'Administration:</u>

1-Restauration scolaire élèves :

- Demi-pension : 516.25 €

- Internat : 1 309 €

- Repas à l'unité élèves : 3.65 €

- Stagiaire de formation continue : 3.65 €

- Repas supplémentaire (soir, pour un DP) : 3.20 €

- Nuitée : 4.50 €

- Petit déjeuner : 1.60 €

2- Restauration scolaire commensaux et extérieurs:

- Agents dont l'IM est > ou égale à 479 : 5.30 €
- Agents dont l'IM est situé entre 407 et 479 : 4.25 €
- Agents dont l'IM est < à 407: 2.95 €
- Repas exceptionnel: 12.00 €
- Repas hôtes de passage participant à la vie de l'établissement : 5.50 €
- Repas hôtes de passage ne participant pas à la vie de l'établissement : 9.00 €
- Nuitée adulte : 11.00 €
- Petit déjeuner adulte : 1.60 €
- Accueil café réception groupe (par personne) : 1.60 €



TARIFS VENTE VAE 2021

<u>Panification</u>:

Baguette de tradition : 0,8 €

Baguette courante : 0,60 €

Pain spéciaux (400 g en pâte) : 1 €

Pain spéciaux Bio: 1,20 €

Couronne: 1,20 €

Petit Pain viennois 0,25 €

Baguette viennoise : 0, 80 €

Demi-baguette viennoise : 0,40 €

Pain burger: 0,50 €

Viennoiserie:

Croissant: 0,50€

Pain au chocolat : 0,50 €

Brioche individuelle: 0,50 €

Brioche GM, couronne, Nanterre, tresse: 1 €

Brioche feuilletée: 1,50 €

Pain au lait, boule au sucre, tresse, animaux : 0,50 €

Viennoiserie garnie : 0,70 €

Mini-viennoiserie: 0,25 €

<u>Traiteur:</u>

Tartine: 1,50 €

Sandwich:2€

Mini sandwich: 1 €

Grignette:1€

Tarte salée : 4 €

Gâteaux de voyage:

Sablé, cookie, financier, cake : 0,30 €

Cake, kouglof: 4€